

L'an MIL NEUF CENT QUATRE VINGT-TREIZE, et le DIX-NEUF MAI.-

A la requête des Editions MANYA, Société anonyme dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (hauts-de-Seine) 31, rue Chaptal, représentée par Monsieur Paul DUFLOS son Président-Directeur-Général domicilié audit siège.

Lequel m'a préalablement exposé :

Que les Editions MANYA ont l'intention d'organiser un Concours à l'occasion de la publication du livre intitulé "SUR LA TRACE DE LA CHOUETTE d'Or".

Qu'il entendait en déposer le règlement en mon Etude, accompagné d'une enveloppe scellée contenant les solutions de l'énigme et une disquette en reproduisant le texte; se réservant de déposer ultérieurement les clés du coffre qui contiendra la Chouette d'Or.

Me requérant de dresser procès-verbal de ce dépôt.

Déférant à cette réquisition,

J'ai, Frédéric, Louis, Jean, LLOUQUET, Huissier de Justice à la Résidence de PARIS 15° Arrt. 130, rue Saint-Charles, soussigné,

Reçu en mon Etude, de l'exposant, le règlement dudit Concours établi au recto de deux feuillets.

Après l'avoir visé sur chaque feuillet, j'ai annexé un exemplaire de ce règlement à chacun des Originaux du présent.

M'ont en outre été remis :

- le texte du document qui sera enterré avec la chouette donnant au gagnant les indications qui lui permettront d'entrer en possession de son lot, outre l'extrait du règlement.
- le texte du livre "Sur la trace de la Chouette d'Or" donnant les indices permettant d'arriver à la solution finale,

que j'ai annexés au Premier Original du présent.

- l'enveloppe scellée contenant les solutions de l'énigme et qui sera conservée en mon Etude.

Et le QUINZE JUILLET 1993

----- Monsieur Paul DUFLOS s'est présenté en mon Etude.

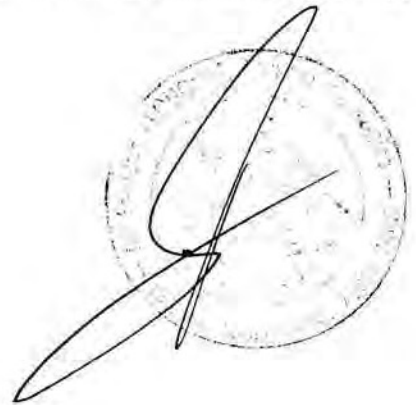
...../.....

Et se référant au Procès-Verbal de Constat dressé le 10 Juillet 1993 par la S.C.P. PORTE ET MERCADAL, Huissiers de Justice Associés à MEULAN, constatant que la statuette de la Chouette d'Or est enfermée dans un coffre de la BANQUE PARISIENNE DE CREDIT aux MUREAUX,

Monsieur DUFLOS m'a remis les deux clés dudit coffre, à charge par moi de les conserver jusqu'à la découverte de la cache par un Concurrent.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

COUT : Mille trente-et-un Francs soixante-deux centimes TTC

A circular official stamp, likely from a notary or legal office, is partially obscured by a large, stylized signature written in black ink. The signature is a cursive, looped scribble that covers most of the stamp's surface.

Fré
/
13.